



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **mercredi 28 février 2024** à compter de **16 h 45**.

À laquelle sont présentes :

Madame Diane Soucy, conseillère
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Annie Payant, conseillère

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Offre d'emploi numéro OE-20-2023 - Responsable des technologies de l'information - Autorisation d'engagement
- 2.2 Offre d'emploi numéro OE-21-2023 - Poste de pompier - Autorisation d'engagement
- 2.3 Offre d'emploi numéro OE-04-2024 - Poste de directeur du Service de l'urbanisme - Autorisation d'engagement

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2024-02-0057

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2024-02-0058

2.1 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-20-2023 - RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'offre d'emploi numéro OE-20-2023 pour le poste de responsable des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation de madame Line Chartrand, CRHA, de la firme LCK-Services conseils en RH et de Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement de monsieur Gabriel Lemay au poste de responsable des technologies de l'information, conformément à l'entente annexée à la présente résolution et conclue entre les parties, et ce, à compter des présentes;

que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-0059

2.2 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-21-2023 - POSTE DE POMPIER - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'offre d'emploi numéro OE-21-2023 pour le poste de pompier au Service de sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrice Greer, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement de monsieur Michael Chagnon au poste de pompier pour le Service de sécurité incendie, aux taux horaires et conditions prévus à la Convention collective de l'Association des pompiers de Saint-Rémi, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-0060

2.3 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-04-2024 - POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'offre d'emploi numéro OE-04-2024 pour le poste de directeur du Service de l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation de madame Line Chartrand, CRHA, de la firme LCK-Services conseils en RH et de Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement de monsieur Philippe Gaudet au poste de directeur du Service de l'urbanisme, conformément à l'entente annexée à la présente résolution et conclue entre les parties, et ce, à compter des présentes;

que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-02-0061

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 16 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 28 FÉVRIER 2024
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 29 février 2024.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 29 février 2024.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière